



Commune de
LA MEAUFFE

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 6 mai 2026

Présents : M. Pascal LANGLOIS, M. Fabrice GOHIER, Mme Odile AZE, M. Patrick LEMENUUEL, M. Louis VASTEL, Mme Annie CARUEL, Mme Isabelle HAMOND, M. Gilles TESTARD, Mme Célia DESAINT-DENIS, Erick HAMOND, Mme Noémie NÉEL MORIN, Mme Marion YVER, M. Melvin BRAUD.

Excusés : 2

Non excusés : 0

Procurations : M. Samuel HARDY, donne procuration à M. Fabrice GOHIER

Secrétaire de séance : M. Louis VASTEL

Convocation : 30 avril 2026

Affichage de la convocation : 30 avril 2026

Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le six mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LANGLOIS, Maire.

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil
2. Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet
3. Recours à un contrat d'accroissement temporaire d'activité
4. Voirie : Programme 2026
5. Lotissement : remise en vente du lot N°11 et détermination du tarif
6. Motion relative à la compétence « distribution publique d'électricité et de gaz »
7. Rectification de la désignation du référent Forêt-bois
8. Désignation des représentants au Comité de pilotage des sites Natura 2000
9. Commission de contrôle des Listes électorales : désignation des membres
10. Commission Locale d'Evaluation des charges transférées : désignation d'un membre
11. Commission Communale des Impôts Directs : désignation des membres
12. Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles : choix des entreprises
13. Questions diverses

1. Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la réunion du 25 mars 2026.

2. Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet

Le Conseil Municipal valide la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet de 28/35h à compter du 1^{er} septembre 2026.

3. Recours à un contrat d'accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal valide le recours à un contrat à durée déterminé de 12 mois sur un poste temporaire rémunéré sur la base de l'indice Brut 378, indice majoré 371 pour répondre à un besoin suite à un accroissement temporaire d'activité.

4. Voirie : Programme 2026

Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise BOUTE, d'un montant de 80 982.46€ HT pour :

- Réfection de voirie : Impasse de la Foulerie et Impasse de la Cornicaillerie.
- Réfection de voirie, bordures et trottoirs : Impasse de la Doublerie et Rue du Vermanoir

L'entreprise FOSSEY LE BLOND TP a été retenue pour la réfection du parking de la salle 2 pour un montant de 1 929.60€ HT.

5 Lotissement : remise en vente du lot N°11 et détermination du tarif

Le Conseil Municipal décide d'appliquer le même tarif de vente des parcelles de la seconde tranche sur le lot N°11, soit 44 € le M2.

6 Motion relative à la compétence « distribution publique d'électricité et de gaz »

Le Conseil Municipal approuve la motion proposée par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), réaffirmant la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité.

7 Rectification de la désignation du référent Forêt-bois

Le Conseil Municipal approuve la rectification de la désignation du référent forêt-bois, qui est désormais M. Gilles TESTARD.

8 Désignation des représentants au Comité de pilotage des sites Natura 2000

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'article L414-2 du Code l'Environnement,

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dites loi 3DS, à notamment conduit à la décentralisation partielle de Natura 2000. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2023, les régions assurent l'autorité administrative des sites exclusivement terrestres.

Le comité de pilotage du site Natura 2000 FR2502012 « Coteaux calcaires et anciennes carrières de la Meauffe, Cavigny et Airel » est amené à réunir dans les prochains mois. En tant que membre du comité de pilotage, un représentant de la commune et un suppléant doivent être désignés, par délibération, afin de pouvoir y siéger.

Ce mandat permet aux représentants de la collectivité, le cas échéant, de présenter sa candidature à la présidence du comité de pilotage, ou celle de la collectivité, à la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000, et de participer aux votes.

Le Conseil Municipal décide de nommer M. Pascal LANGLOIS en qualité de titulaire, et M. Gilles TESTARD en qualité de suppléant.

9. Commission de contrôle des Listes électorales : désignation des membres

A l'issue du renouvellement général des conseillers municipaux il appartient de mettre en place les commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales (article L.19 et R.7 du Code électoral)

La réforme de la Loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales uniformise les compositions des commissions de contrôle pour l'ensemble des communes.

Conformément à l'article R.7 du Code électoral, les membres des commissions de contrôle des listes électorales sont désignés par arrêté préfectoral pour une durée de 6 ans.

La commission sera composée de 3 membres titulaires, il est conseillé de désigner également 3 membres suppléants :

- 1 Conseiller Municipal titulaire et 1 suppléant pris dans l'ordre du tableau parmi les membres du Conseil Municipal prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission.
- Un délégué de l'administration titulaire et un suppléant, le conseil municipal propose deux personnes au Préfet.
- Un délégué du tribunal judiciaire titulaire et un suppléant, le conseil municipal propose deux personnes au Président du tribunal judiciaire compétent en précisant les mêmes coordonnées.

Le Conseil Municipal décide de nommer :

Conseillers Municipaux	
Titulaire	Suppléant
M. Louis VASTEL	M. Gilles TESTARD
Délégués de l'administration	
Titulaire	Suppléant
M. Pierre MARIE	M. Philippe LANDAIS
Délégués du Tribunal Judiciaire	
Titulaire	Suppléant
Mme Béatrice JAMME	Mme Martine VASTEL

10. Commission Locale d'Evaluation des charges transférées : désignation d'un membre

La commission locale d'évaluation des charges transférées se compose de représentants des communes membres de l'EPCI. Si la composition de la commission reste libre, chaque commune doit être représentée. Même si la compétence transférée ne concerne que quelques communes membres, la commission doit néanmoins se réunir dans son intégralité.

Le rôle principal de la commission locale d'évaluation des charges transférées est d'évaluer le coût des compétences transférées ou rétrocédées, afin que les organes de décision des communes et de l'EPCI puissent en tirer les conclusions par voie de délibération sur le montant financier appelé attributions de compensation.

Afin d'évaluer le coût d'une compétence transférée ou rétrocédée, la commission peut s'appuyer sur les dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts. Celles-ci définissent une méthodologie de calcul des charges (fonctionnement et investissement).

L'attribution de compensation initiale est définie comme étant le premier montant d'attribution de compensation perçue par une commune suite au passage en fiscalité professionnelle unique.

Elle correspond à la différence entre la fiscalité professionnelle transférée par la commune à l'EPCI et les charges liées aux compétences transférées par la commune à l'EPCI / charges rétrocédées par l'EPCI à la commune. L'attribution de compensation peut donc être positive ou négative.

Ces dernières années, le rôle de la commission a été renforcé par des dispositions nouvelles : La Commission peut intervenir dans le processus de rédaction du rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation.

Tous les cinq ans, le président de l'EPCI est tenu de présenter un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées (rôle consultatif de la CLECT pour assister le Président de l'EPCI dans la préparation de ce rapport)

Le rôle de la commission dépasse le cadre purement technique de l'évaluation des charges transférées et devient véritablement stratégique.

C'est pourquoi, pour les communes qui ne disposent que d'un délégué, il est suggéré au Conseil Municipal que le Maire soit le représentant au sein de cette commission puisque les débats sont directement en lien avec des prises de position en conseil communautaire.

Le Conseil Municipal décide de nommer M. Pascal LANGLOIS, représentant de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées.

11. Commission Communale des Impôts Directs : désignation des membres

Suite aux récentes élections il convient de désigner les membres de la Commission Communale des Impôts Directs. Elle est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Son rôle majeur est de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluations ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'Administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Il convient de fournir une liste de 24 contribuables au Directeur régional des Finances Publiques afin qu'il procède à la désignation des Commissaires.

Le Conseil Municipal a décidé de nommer :

Proposition titulaires	Proposition suppléants
GOHIER Fabrice	TESTARD Gilles
AZE Odile	HARDY Samuel
LEMENUUEL Patrick	LEGAST Lynda
VASTEL Louis	DESAINT-DENIS Célia
CARUEL Annie	HAMOND Erick
HAMOND Isabelle	NEEL-MORIN Noémie
YVER Marion	LEBLOND Mathieu
BRAUD Melvin	DESAINT-DENIS Julien
VASTEL Martine	HAMOND Régis
GOHIER Lydie	RENARD Dominique
POTTIER Camille	TESTARD Floriane
NEEL Mathieu	TOURNIERE Martine

12. Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles : choix des entreprises

Comme chaque année, il nous est demandé de définir les 3 entreprises que nous souhaitons faire intervenir pour la destruction des nids de frelons asiatiques sur la Collectivité.

Le Conseil Municipal décide de choisir par ordre de préférence :

- Assistance Nuisibles, CALENGE Mickael, 50490 SAINT-SAUVEUR-VILLAGES
- ARISTEE, MONTAIGNE Stéphane, 50180 AGNEAUX
- MCO Nuisibles, LETERRIER Romain, 50680 CERISY-LA-FORET

13. Questions diverses

Date des prochaines commissions :

La commission finance se déroulera le mercredi 3 juin 2026 à 20H.

La commission cimetière se déroulera le mardi 19 mai 2026 à 20H30

Cette année le relais pédestre aura lieu le 28 juin 2026 à Saint Georges d'Elle

La kermesse de l'école aura lieu le 26 juin 2026

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a déclaré la séance levée à 22h30.

Délibération n°2026-31 : Approbation du précédent Conseil- **approuvé**

Délibération n°2026-32 : Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet - **approuvé**

Délibération n°2026-33 : Recours à un contrat d'accroissement temporaire d'activité - **approuvé**

Délibération n°2026-34 : Voirie : programme 2026 - **approuvé**

Délibération n°2026-35 : Lotissement : remise en vente du lot N°11 et détermination du tarif - **approuvé**

Délibérations n°2026-36 : Motion relative à la compétence « distribution publique d'électricité et de gaz » - **approuvé**

Délibération n°2026-37 : Rectification de la désignation du référent Forêt-bois- **approuvé**

Délibérations n°2026-38 : Désignation des représentants au Comité de pilotage des sites Natura 2000 - **approuvé**

Délibérations n°2026-39 : Commission de contrôle des Listes électorales : désignation des membres - **approuvé**

Délibérations n°2026-40 : Commission Locale d'Evaluation des charges transférées : désignation d'un membre - **approuvé**

Délibérations n°2026-41 : Commission Communale des Impôts Directs : désignation des membres - **approuvé**

Délibérations n°2026-42 : Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles : choix des entreprises – **approuvé**